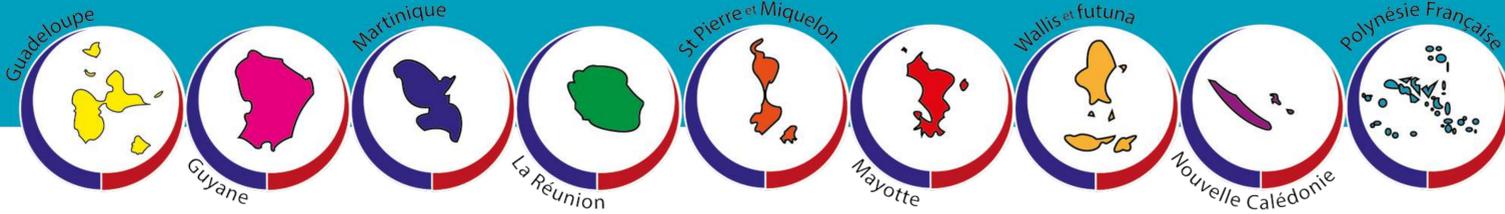


Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen



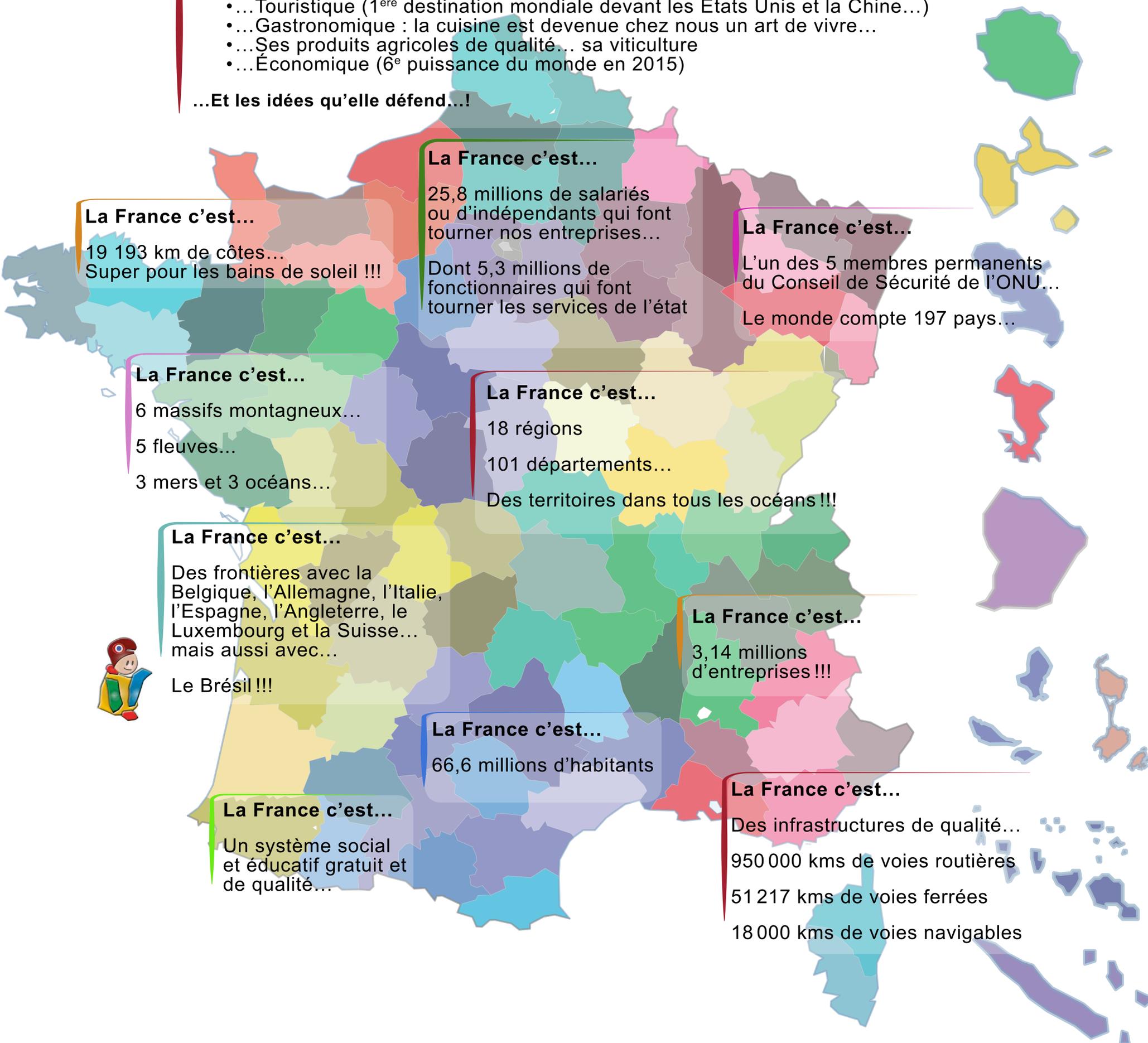
Présentation de notre pays : La France



Petite par la taille (643 800 km²) mais grande par son rayonnement...

- ...Artistique, culturel...
- ...Touristique (1^{ère} destination mondiale devant les États Unis et la Chine...)
- ...Gastronomique : la cuisine est devenue chez nous un art de vivre...
- ...Ses produits agricoles de qualité... sa viticulture
- ...Économique (6^e puissance du monde en 2015)

...Et les idées qu'elle défend...!



La France c'est...

19 193 km de côtes...
Super pour les bains de soleil !!!

La France c'est...

25,8 millions de salariés
ou d'indépendants qui font
tourner nos entreprises...

Dont 5,3 millions de
fonctionnaires qui font
tourner les services de l'état

La France c'est...

L'un des 5 membres permanents
du Conseil de Sécurité de l'ONU...

Le monde compte 197 pays...

La France c'est...

6 massifs montagneux...
5 fleuves...
3 mers et 3 océans...

La France c'est...

18 régions
101 départements...
Des territoires dans tous les océans!!!

La France c'est...

Des frontières avec la
Belgique, l'Allemagne, l'Italie,
l'Espagne, l'Angleterre, le
Luxembourg et la Suisse...
mais aussi avec...

Le Brésil !!!



La France c'est...

3,14 millions
d'entreprises !!!

La France c'est...

66,6 millions d'habitants

La France c'est...

Un système social
et éducatif gratuit et
de qualité...

La France c'est...

Des infrastructures de qualité...

950 000 kms de voies routières

51 217 kms de voies ferrées

18 000 kms de voies navigables



La Constitution de 1958



La Constitution, c'est quoi?

Une constitution est un texte fondateur. Un ensemble de règles qui s'impose tant aux élus du Parlement et du Sénat, qu'à tous les citoyens. Elle maintient la cohésion de la Nation lors de chaque changement de majorité politique.

Elle répond à quelques questions essentielles :

- Comment fonctionnent les institutions ?
- Quelle est la répartition du pouvoir entre les institutions ?
- Quelles valeurs sont défendues ?
- Quels moyens peuvent être utilisés pour mettre en œuvre la politique ?
- Quels sont les droits fondamentaux des citoyens ?

La Constitution définit les pouvoirs publics et leurs modes de fonctionnement.

La Constitution de la France

Notre Constitution est la constitution du 4 octobre 1958. On l'appelle aussi la Constitution de la V^e République.

La constitution a été adoptée le 28 septembre 1958 par référendum (consultation du peuple). L'adoption de la constitution a marqué la disparition de la république précédente, la IV^e République.

La constitution est le texte le plus important du système français. Elle a été modifiée 22 fois depuis son adoption.

La constitution contient deux types de textes :

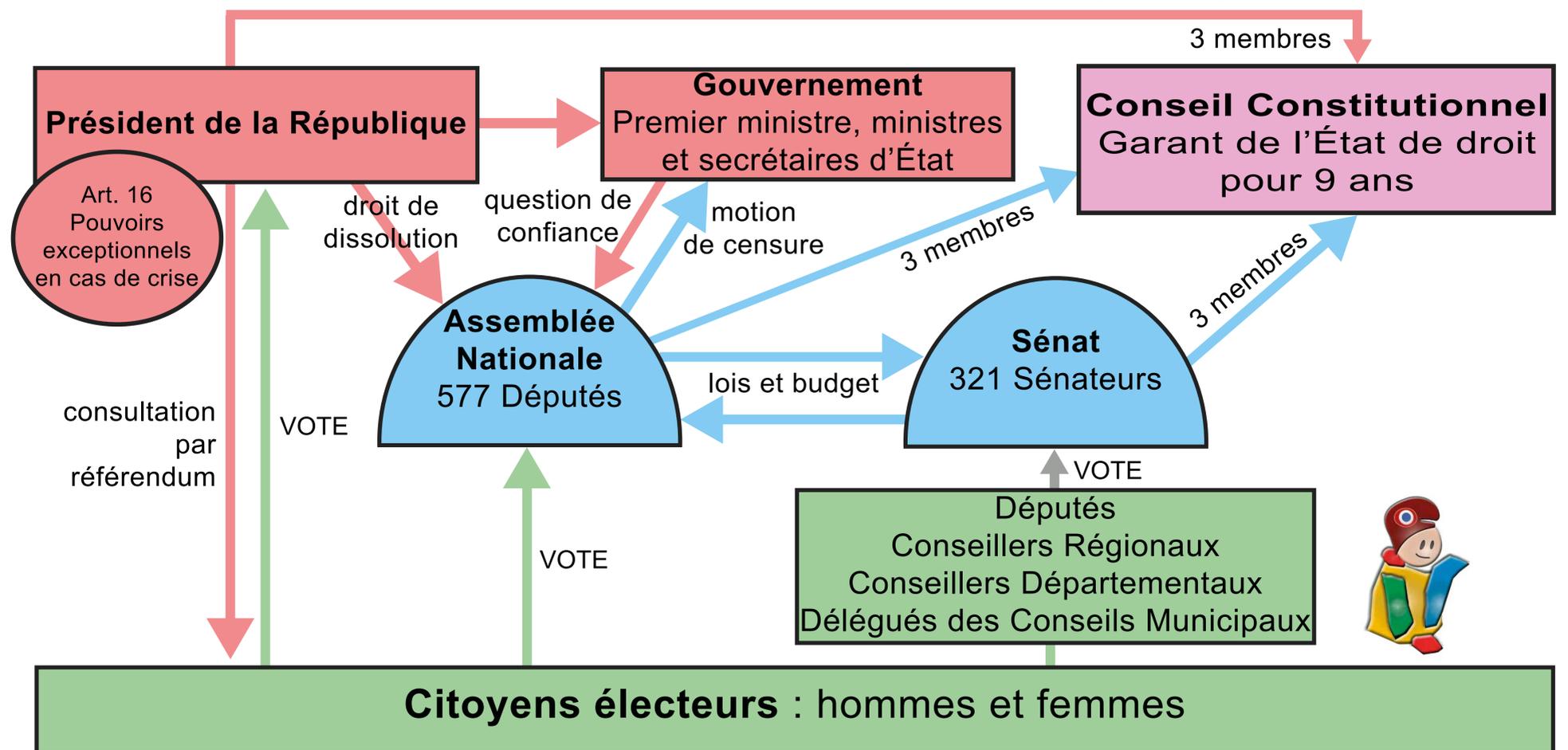
- La constitution proprement dite,
- Le Préambule de la Constitution.

Composition de la Constitution

Elle comprend 16 articles sur les thèmes :

- La Souveraineté
- Le Président de la République -son rôle, sa fonction, son élection...
- Le Gouvernement -son rôle, sa fonction, sa désignation...
- Le Parlement
- Les rapports et le mode de fonctionnement entre le Parlement et le Gouvernement
- Les traités et les accords internationaux
- Le Conseil Constitutionnel
- L'autorité judiciaire
- La Haute Cour de Justice
- La responsabilité pénale des membres du Gouvernement
- Le Conseil Économique et Social
- Les Collectivités Territoriales
- Les Communautés Européennes et l'Union Européenne
- Les règles de sa révision

Schéma de la Constitution de la V^e République



Séparation des pouvoirs

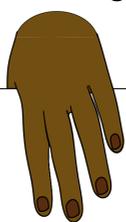
- Pouvoir exécutif
- Pouvoir législatif
- Pouvoir de contrôle

Souveraineté du peuple

- Citoyens électeurs
- Suffrage universel direct
- Suffrage universel indirect

Fonctionnement de la République

- Prérogatives du pouvoir exécutif
- Prérogatives du pouvoir législatif



3

Le rôle du Président



Le Président est élu au suffrage universel direct c'est à dire par ce lien particulier avec la population renforce le pouvoir présidentiel, tous les citoyens français majeurs et inscrits sur les listes électorales. Il est élu pour une durée de 5 ans (la durée du mandat présidentiel qui était de 7 ans a été modifiée dans la Constitution en 2002).

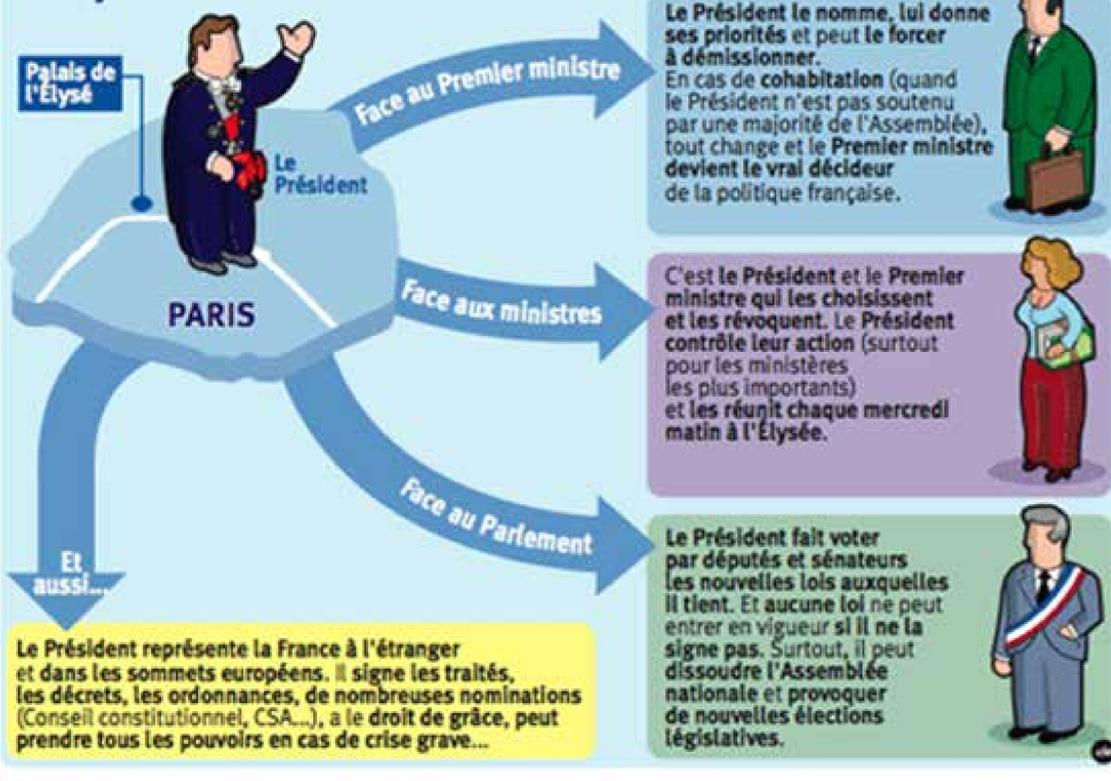
Son rôle dans le domaine international et militaire:

- Le président a en charge la diplomatie et les relations internationales, notamment la signature des traités.
- Il est le chef des Armées et a ce titre, il peut décider d'utiliser l'arme atomique.
- Il peut disposer de pouvoirs très étendus en cas de danger pour la France (guerre, menace terroriste...) à travers l'article 16 de la Constitution.

Ses relations avec le pouvoir exécutif :

- Il nomme le 1^{er} ministre et ensemble.
- Le président et le 1^{er} ministre nomment les ministres.
- Il préside le Conseil des ministres.
- Il signe les ordonnances et les décrets (décisions prises par le gouvernement).
- Il nomme aux emplois militaires et civils (les hauts fonctionnaires).

Les pouvoirs du Président



Ses relations avec le pouvoir législatif :

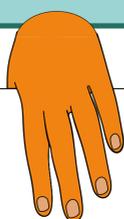
- Il promulgue les lois (sans quoi, elles ne peuvent pas entrer en application)
- Il peut demander leur opinion aux Français par la voie du référendum pour faire passer une loi.
- Il peut dissoudre l'Assemblée nationale.



Ses relations avec le pouvoir judiciaire :

- Il a le droit protégé l'indépendance de la Justice.
- Il a le droit de grâce.

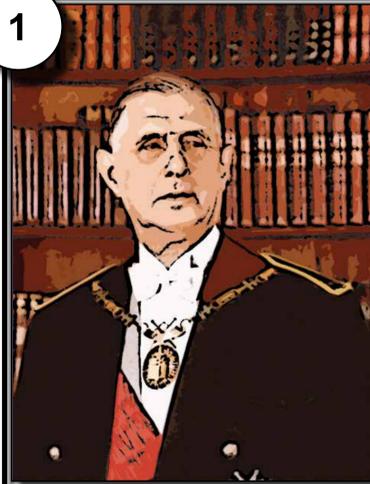
Le Président doit respecter la séparation des pouvoirs qui est un des grands principes de la République française. Il ne peut pas influencer par exemple le vote des députés, sa présence à l'Assemblée nationale ne peut être qu'exceptionnelle et limitée à certaines occasions. Même l'article 16 qui confère au président des pouvoirs très étendus lors d'une crise, présente une limite, puisque celui-ci ne peut pas dissoudre l'Assemblée Nationale durant cette période. Le président peut être amené à diriger la France avec un gouvernement qui n'est pas de sa couleur politique si l'Assemblée elle-même ne l'est pas. Dans ce cas, le président doit prendre un 1^{er} ministre qui correspond à la majorité à l'Assemblée nationale pour que celle-ci vote la confiance au gouvernement et que les institutions ne soient pas bloquées. On parle alors de cohabitation. La durée identique des mandats des députés et du président (5 ans) et par conséquent, le fait que les élections aient lieu à un mois d'intervalle ont pour but entre autres de limiter les possibilités de cohabitation.



Les Présidents de la V^e République (Depuis 1958...)

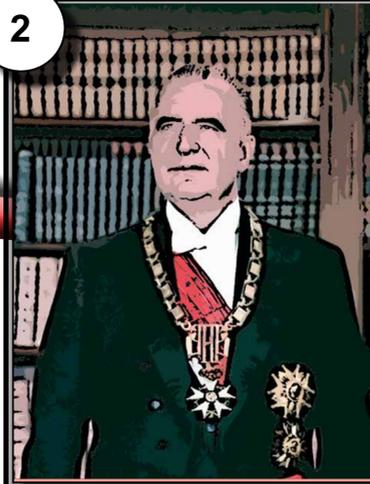


La France est une République : son Président est élu par le peuple.
5 Républiques se sont succédées en France depuis la Révolution de 1789.



1
De 1959 à 1969 :
Charles De Gaulle

Charles De Gaulle est le fondateur et le 1^{er} président de la V^e république. Il est le premier Président élu par tous les français.



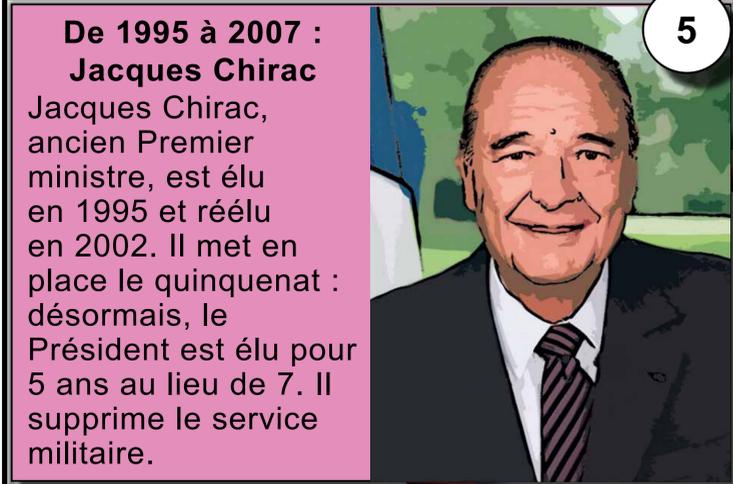
2
De 1969 à 1974 :
Georges Pompidou

Avant d'être élu Président, il a été Premier ministre de Charles De Gaulle. Il fait construire un grand musée d'art moderne à Paris. Il meurt en 1974.



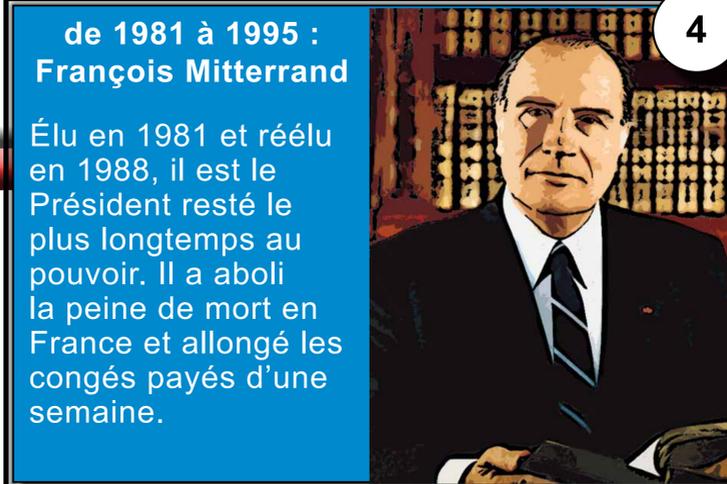
3
De 1974 à 1981 :
Valéry Giscard
D'Estaing

Ce Président baisse l'âge de la majorité de 21 à 18 ans. Il fait voter la loi autorisant l'avortement. Il lance l'idée du train à grande vitesse (TGV).



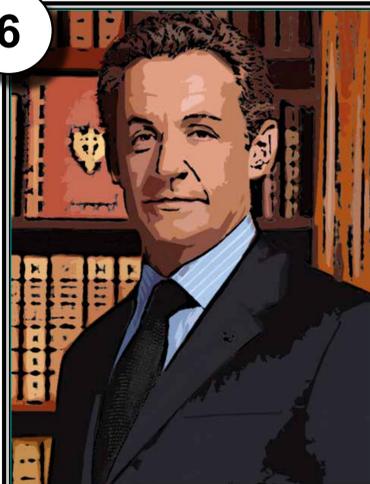
5
De 1995 à 2007 :
Jacques Chirac

Jacques Chirac, ancien Premier ministre, est élu en 1995 et réélu en 2002. Il met en place le quinquennat : désormais, le Président est élu pour 5 ans au lieu de 7. Il supprime le service militaire.



4
de 1981 à 1995 :
François Mitterrand

Élu en 1981 et réélu en 1988, il est le Président resté le plus longtemps au pouvoir. Il a aboli la peine de mort en France et allongé les congés payés d'une semaine.



6
De 2007 à 2012 :
Nicolas Sarkozy

Après son élection, il nomme pour la première fois, un gouvernement où il y a autant de femmes que d'hommes.



7
De 2012 à 2017 :
François Hollande

Son mandat est toujours en cours. Il marque son temps par le mariage pour tous, la réforme des Régions qui passent de 22 à 13.

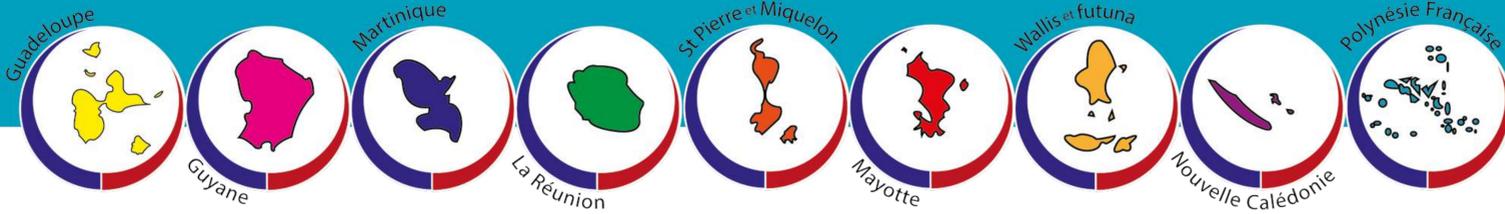


8
De 2017 à 2022

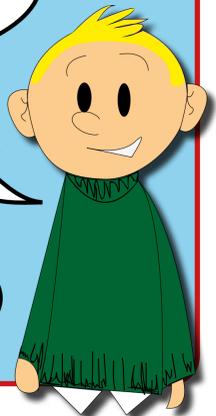
À vous de choisir le meilleur programme et allez voter...



L'Élection Présidentielle




Le Président de la République est élu au suffrage universel à 2 tours depuis le référendum du 28 octobre 1962. Les candidats doivent au préalable avoir reçu le soutien de 500 grands électeurs de 30 départements différents. Tous les candidats ayant 500 signatures sont présents au premier tour (le 23 avril 2017).

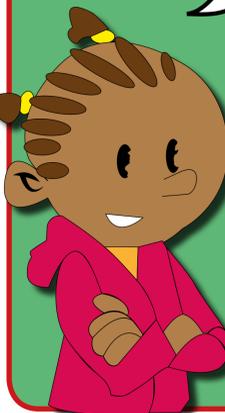



Qui vote pour élire le Président ?

Tous les français de + de 18 ans inscrits sur les listes électorales sauf...

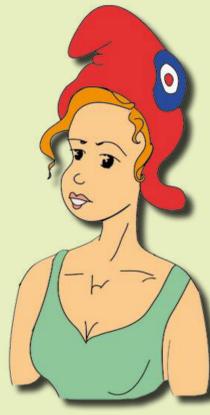
Les français habitants à l'étranger peuvent ils voter ?

Oui! S'ils remplissent les conditions citées au dessus...




Les résidents étrangers en France peuvent-ils voter ?

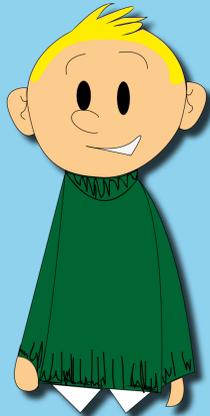
Non... Il faut être de nationalité française

Qui est élu Président de la République ?

Le candidat du 1^{er} tour qui a 50 % des suffrages exprimés +1 voix ou le candidat du 2^{ème} tour ayant le plus de vote. Il est élu pour un quinquennat (5 ans)





Que se passe-t-il si aucun candidat du 1^{er} tour n'a réuni 50% des suffrages exprimés +1 voix ?

On fait un deuxième tour... Le dimanche suivant on vote à nouveau.

Les 2 candidats du 1^{er} tour ayant reçus le plus de vote (suffrage)...

Qui reste au deuxième tour (7 mai 2017) ?

Les résultats sont vérifiés ainsi que les comptes de campagnes et les demandes de recours par le Conseil Constitutionnel qui valide l'élection du candidat élu.

 Grands électeurs (rien à voir avec la taille !!!...) Ce sont les élus-maires, députés, sénateurs, conseillers départementaux...)

 Les adultes de plus de 18 ans à qui un juge a retiré le droit de vote, suite à un délit ou parce qu'il est dans l'incapacité de l'exercer.

Le Gouvernement



LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

- D'usage, il gère la politique étrangère de la France
- Il négocie et ratifie les traités
- Il est le chef des armées
- Il fixe la feuille de route du 1^{er} ministre

LE GOUVERNEMENT

LE PREMIER MINISTRE

(nommé par le Président de la République)

- chef du gouvernement
- gère la politique du gouvernement
- gère le budget de l'État
- responsable devant les Assemblées
- rôle de représentation à l'intérieur et à l'extérieur du pays en lien avec le chef de l'État et les autres ministres.

LES MINISTRES

(nommé sur proposition du Premier Ministre)

- les Ministres délégués
- les secrétaires d'État
- gèrent les différents Ministères (administrations) et les budgets alloués à leur ministère
- à l'origine des propositions de lois et des décrets

A
d
m
i
n
i
s
t
r
a
t
i
o
n



L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Elle est composée de groupes parlementaires politiques (de députés élus lors des élections législatives donc par tous les français).

Elle fixe le calendrier politique.

Elle amende et vote les lois.

Propositions de loi

LE SÉNAT

Le Président du Sénat est le 2^e personnage de l'État, il remplace le Président de la République en cas d'empêchement.

Le Sénat est composé de sénateurs, élus lors de l'élections sénatoriales (grands électeurs)

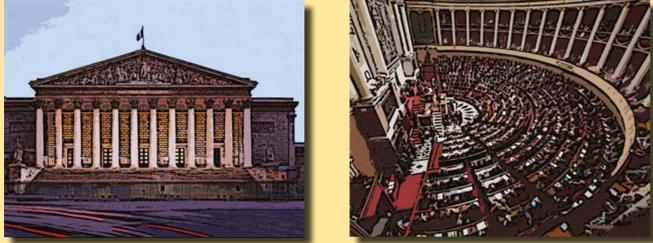
Il amende et vote des lois.

Navettes Législatives

Les Institutions de la France



L'ASSEMBLÉE NATIONALE



L'Assemblée Nationale se situe au cœur de notre démocratie comme le montrent les textes qui régissent le fonctionnement de la V^{ème} République. Représenter le peuple français, légiférer et contrôler l'action du Gouvernement : tel est le triptyque qui guide l'action des 577 députés de la France de métropole et d'Outre-mer.

Chaque année, ce sont ainsi en moyenne une centaine de lois qui sont adoptées, plus de 1400 heures de débats qui ont lieu dans l'hémicycle, plus de 33 000 questions qui sont posées au Gouvernement par écrit ou par oral, plus de 450 rapports qui sont adoptés par les commissions sur les sujets les plus divers.

LE SÉNAT



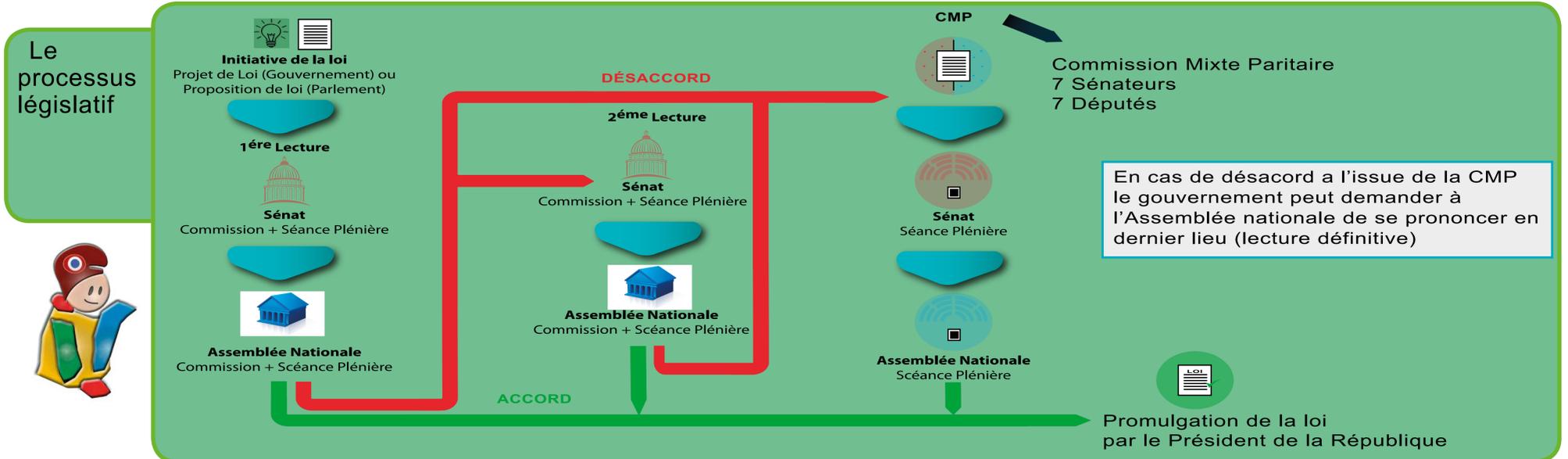
Les sénateurs examinent les projets de loi que le Gouvernement leur soumet. Ils peuvent également déposer et examiner des propositions de loi.

Les sénateurs contrôlent aussi l'action du Gouvernement et vérifient que les lois votées sont bien appliquées.

Le Sénat est le garant de la stabilité des institutions : contrairement à l'Assemblée Nationale, il ne peut être dissout. De plus, le Président du Sénat assure l'intérim en cas de vacances de la Présidence de la République ou d'empêchement.

Le Sénat vote la loi. Il contrôle l'action du Gouvernement et évalue les politiques publiques. Il peut modifier la Constitution avec l'Assemblée Nationale.

Les 343 sénateurs sont élus au suffrage universel indirect, par 162 000 grands électeurs représentant notamment les élus municipaux, départementaux et régionaux. Un sénateur est élu pour un mandat de 6 ans.



LE CONGRES



Sous la V^e République, le Congrès est la réunion des deux chambres du Parlement (Assemblée Nationale et Sénat).

Il peut être réuni dans trois cas : en vue d'une révision de la Constitution ; pour autoriser l'adhésion d'un État à l'Union Européenne ; pour entendre une déclaration du Président de la République. Dans ce dernier cas, cette déclaration peut être suivie d'un débat, hors de la présence du chef de l'État, qui ne fait l'objet d'aucun vote.

Lorsqu'il est conduit à se prononcer sur un projet ou une proposition de loi constitutionnelle ou sur l'adhésion d'un État à l'Union Européenne, le Congrès, à la différence d'une assemblée législative, ne peut exercer le droit d'amendement.

Convoqué par le Président de la République, le Congrès du Parlement siège au château de Versailles, dans l'hémicycle de l'Aile du Midi.

L'élaboration des lois et des décrets



ÉLABORATION D'UNE LOI OU D'UN DÉCRET

Gouvernement : projet de loi

Parlement : proposition de loi

Initiative des lois

Dépôt sur le bureau de l'Assemblée d'où vient l'initiative pour examen par une des commissions parlementaires

Rapport devant l'Assemblée plénière

1^{er} lecture

Vote de l'Assemblée Nationale

Vote du Sénat

NAVETTES

2^e lecture

Vote de l'Assemblée Nationale

Vote du Sénat

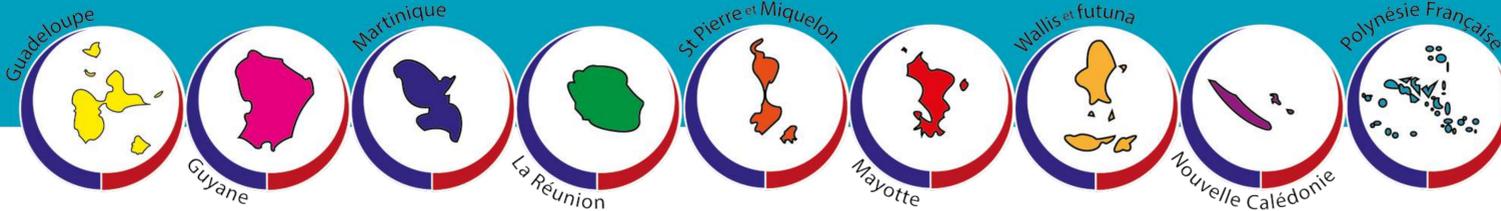
Contrôle par le Conseil Constitutionnel, le cas échéant

Promulgation par le Président de la République

Publication au Journal Officiel de la République Française



Les conventions et chartes internationales



La France est...

l'un des 197 pays reconnus officiellement par l'Organisation des Nations Unis (ONU).

A ce titre, elle signe des traités et des chartes internationales qui lui permettent d'organiser ses relations avec les autres...

La France a...

Une relation privilégiée avec ses voisins européens...

Les racines historiques de l'Union Européenne remontent à la Seconde Guerre mondiale. Les Européens voulaient se mettre à jamais à l'abri d'une telle folie meurtrière et destructrice. Peu après la guerre, l'Europe est divisée entre l'Est et l'Ouest alors que débute la Guerre froide, qui durera 40 ans. Les nations de l'Europe occidentale fondent le Conseil de l'Europe en 1949. Il s'agit du premier pas vers une coopération, que six pays souhaitent approfondir (Allemagne, la Belgique, la France, l'Italie, le Luxembourg et les Pays-Bas). Celle-ci aboutira à la signature en 1951 du traité de Paris, 1er traité européen qui organisera le marché commun du charbon et de l'acier entre ces pays.

En 2016, l'Union européenne compte 28 états membres :

l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, la Bulgarie, Chypre, la Croatie, le Danemark, l'Espagne, l'Estonie, la Finlande, la France, la Grèce, la Hongrie, l'Irlande, l'Italie, la Lituanie, la Lettonie, le Luxembourg, Malte, les Pays-Bas, la Pologne, le Portugal, la République tchèque, la Roumanie, le Royaume-Uni, la Slovaquie, la Slovénie et la Suède...

...Il a donc fallu d'autres traités pour s'organiser, mais également pour évoluer dans cette coopération.

Pour exemple en le traité de Maastricht (1992) qui met en place la monnaie unique, le dernier en date est celui de Lisbonne en 2007 qui rénove l'architecture des institutions, assouplit la prise de décision à 28 et renforce la représentation extérieure de l'Union.

Au niveau mondial, l'ensemble des pays s'associent. Les pays du Golfe, les pays d'Afrique noire, les pays d'Asie, ou d'Amérique...

Cette coopération Européenne a permis depuis la mise en place en 1987 du programme Erasmus : 272 497 étudiants sont allés faire leur étude dans un autre pays de l'Union en 2013/14...

La France signe...

également des traités avec d'autres pays hors Union : pour exemple autour de la francophonie (en 2014 la français est la 5e langue parlée au monde, elle l'est par plus de 274 millions de personnes)...

La France est...

l'un des 5 membres permanents du conseil de sécurité de l'ONU chargé de traiter les menaces contre la paix, les ruptures de la paix ou les agressions.

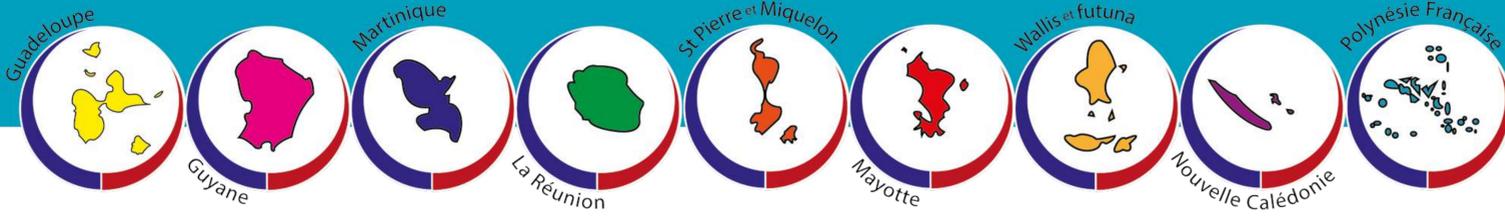
En 1989, elle a également signée La Convention Internationale relative aux Droits de l'Enfant...

En France, la constitution reste le texte premier. Lorsque la France veut signer un traité, le Conseil Constitutionnel vérifie qu'il n'aille pas à l'encontre de la Constitution, si c'est le cas cela nécessite la révision de la constitution (le texte de la révision doit être voté en termes identiques par l'Assemblée nationale et par le Sénat).

Une autorisation légale est demandée au parlement avant la ratification des traités, si celui-ci refuse l'exécutif doit renégocier.



Le bureau de vote



Le bureau de vote (mentionné sur votre carte électorale) est ouvert le dimanche de 8 H 00 à 18 H 00 (ou 20 H 00 pour les grandes villes).



Direction le bureau de vote de ma ville



La table d'entrée : on y prend tous les bulletins et une enveloppe (le vote est secret)

L'isoloir. On va y mettre un bulletin dans l'enveloppe, rideau tiré.



La table de vote

C'est là qu'est vérifiée l'inscription sur les listes électorales. 🗳️ On y glisse le bulletin dans l'urne tenue par le Président.

L'urne à double serrure est transparente depuis 1991.

En face de son nom on signe le registre électorale tenu par le Secrétaire.

Puis on reçoit un tampon sur sa carte électorale.



4 Assesseurs

Ils sont désignés par les candidats à l'élection

Un Président

C'est un conseiller municipal ou un électeur désigné par le maire. Il dirige le bureau de vote et peut faire expulser les perturbateurs. Il doit bien connaître le code électoral. Les Assesseurs et le Président forment le Bureau dont trois membres au moins doivent être en permanence dans la salle. Ils désignent un Secrétaire parmi les électeurs qui rédigera le procès verbal.

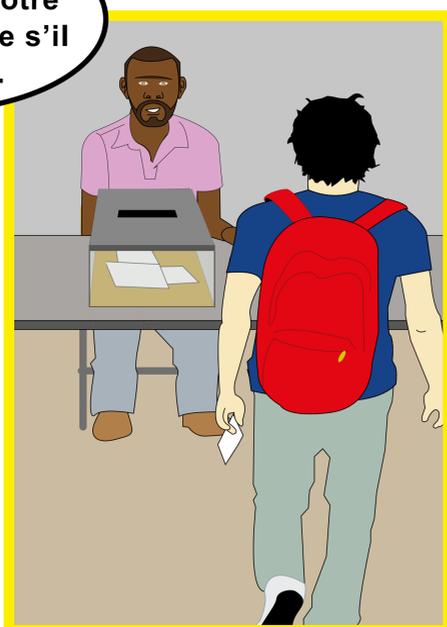
Les scrutateurs

A la clôture des votes, ils ouvrent les enveloppes et décomptent les bulletins.

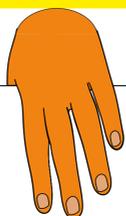
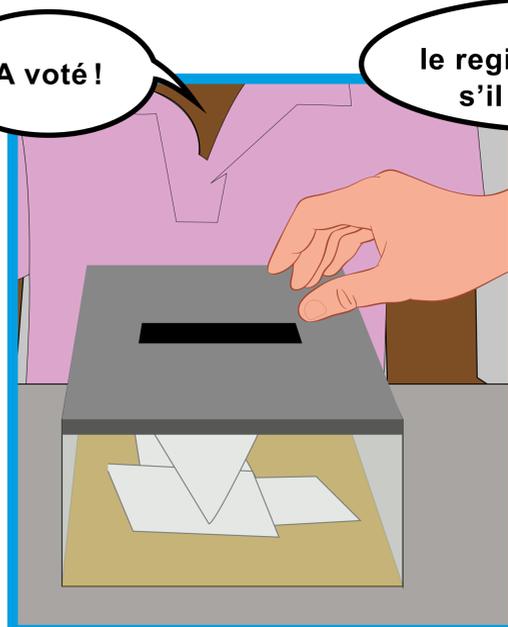
Vos papiers d'identité et votre carte électorale s'il vous plaît.



A voté!



Signez le registre électorale s'il vous plaît.



Les différentes élections



Suffrage universel

« Les femmes sont électrices et éligibles dans les mêmes conditions que les hommes »
Journal officiel du 22 avril 1944

Niveau territorial	Type d'élection	Elus	Durée du mandat	Siège
Commune	Elections Municipales	Maires	6 ans	Mairie
Département	Elections Départementales	Conseillers Départementaux	6 ans	Conseil Départemental
Région	Elections Régionales	Conseillers Régionaux	6 ans	Conseil Régional
Nation	Elections Législatives	Députés	5 ans	Assemblée Nationale
Nation	Elections Sénatoriales (Grands Electeurs)	Sénateurs	6 ans	Sénat
Nation	Elections Présidentielles	Président de la République	5 ans	Elysée
Union Européenne	Elections Législatives Européennes	Députés Européens	5 ans	Parlement Européen

Pour voter

• Conditions générales

Etre de nationalité française (ou pour les élections municipales et européennes, avoir la citoyenneté d'un des 28 États membres de l'Union Européenne et résider en France).

Jouir de ses droits civiques.

Etre inscrit(e) sur les listes électorales de sa commune avant le 31 décembre de l'année qui précède l'élection.

• La carte électorale

C'est un document officiel et gratuit à présenter quand on vote.

Il comporte :

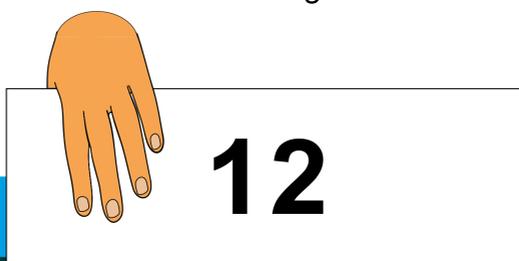
- lieu de vote
- nom, prénoms et adresse
- date, département, commune de naissance
- la signature du maire, le cachet de la mairie

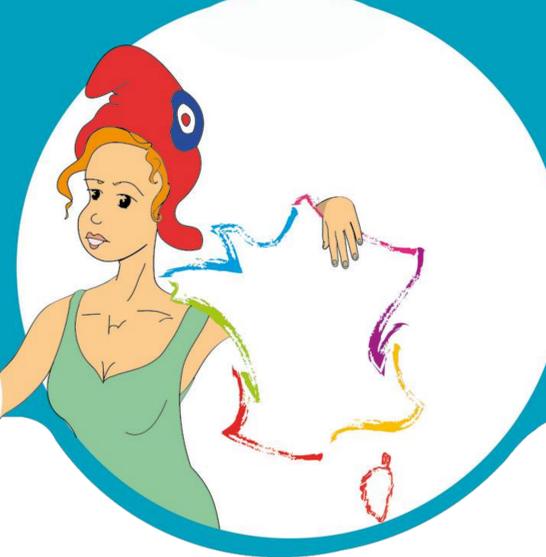
Le titulaire doit la signer.

• Les citoyens ayant eu 18 ans entre le 1^{er} mars 2016 et le 28 février 2017

Ils sont inscrits automatiquement sur les listes électorales.

Lors d'une cérémonie de citoyenneté, leur sont remis leurs cartes électorales et un livret citoyen traitant des principes fondamentaux de la République et de la démocratie.





Bientôt les Élections Présidentielles et Législatives



à l'initiative des Points Information Jeunesse de Auchy-les-Mines Beuvry, Bruay-la-Buissière, Harnes, Lens, Méricourt, Sains-en-Gohelle et Wingles avec le soutien du Centre Régional d'Information Jeunesse du Nord-Pas de Calais,

dans le cadre de l'appel à projet initié par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale du Pas-de-Calais

Conception et réalisation graphique:

Aurélien Legrand, Séverine Louchart, stagiaires à ID Formation Béthune
Clélia Denoeud Mission Locale de l'Artois et Fabien Plouviez PIJ de Sains-en-Gohelle

